

mies. Au lieu d'une réponse, monsieur l'Orateur, j'ai eu droit au sermon habituel enrobant la vague indication suivante:

... ces économies seront réalisées à la suite de discussions avec les provinces qui disposent actuellement d'un surplus ...

Ce soir, je pose la question: qu'est-ce que cela signifie? Le gouvernement va-t-il continuer d'appliquer la formule globale de financement au régime d'assurance-maladie tout en réduisant sa contribution? Parallèlement, est-ce qu'on s'attend à ce que les gouvernements provinciaux assument un pourcentage accru des frais des programmes établis, le gouvernement fédéral intervenant, peut-être comme le juge Hall l'a recommandé, pour partager les coûts avec les provinces les plus démunies afin que le pays bénéficie d'un régime de soins complets? Est-ce là l'intention du ministre? Cela peut sembler au premier abord une bonne idée, mais je pense que la prudence s'impose car cela rend le gouvernement fédéral encore plus incapable de faire appliquer des normes nationales en matière de soins médicaux. On se trouve à postuler que les provinces nanties sont dotées de meilleurs programmes, ce qui est faux. C'est en effet dans les trois plus riches provinces, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, que l'on exige des primes exorbitantes et des honoraires supplémentaires, ce qui prouve que la qualité des soins médicaux dans une province donnée est davantage une question de principe que de richesse. Il faut que le ministre nous en dise plus long. Le public canadien a le droit de savoir comment elle compte financer les soins médicaux au Canada. Elle ne peut plus prétexter qu'elle attend la publication du rapport Hall, parce qu'il a été publié. Elle se cache plutôt derrière les consultations fédérales-provinciales. Elle ne peut rien divulguer, certes, car elle est engagée dans le processus des consultations. Je vous demande ce soir, monsieur l'Orateur: qu'est-il advenu de la grande championne de l'assurance-maladie dont nous avons tant entendu parler du temps que les libéraux étaient de l'opposition?

Le même jour, le ministre a déclaré qu'elle n'aurait pas recours au financement global des services sociaux. Nous sommes heureux de l'entendre. Nous accueillons avec joie cette annonce car, à mon avis, le financement global n'a pas remporté de succès là où il a été appliqué, surtout dans le cas de l'assurance-maladie. Malheureusement, elle serait censée avoir dit, le même jour, à l'extérieur de la Chambre, que le domaine de l'enseignement post-secondaire, un autre aspect des programmes de financement établis, se prêterait peut-être à la réalisation de certaines économies. Les journaux ont cité le ministre disant que certaines économies pourraient être réalisées dans ce secteur étant donné qu'il est élitaire. Est-ce à dire qu'à son avis l'enseignement post-secondaire devrait être élitaire? Si le gouvernement fédéral se retire de ce domaine et réduit ses engagements envers cet enseignement, c'est alors qu'il deviendra élitaire au Canada.

● (2225)

Il y a une tendance vers l'élitisme en matière d'enseignement postsecondaire. J'espère que le ministre essaiera de lutter contre cette tendance et qu'il ne cédera pas sur ce point ou ne s'en servira pas comme d'un prétexte pour économiser de

L'ajournement

l'argent au détriment du principe de l'égalité des chances. Il est temps que le ministre nous déclare personnellement, sinon ce soir, du moins à une autre occasion, ce qu'elle voulait dire lorsqu'elle a déclaré qu'à son avis l'enseignement post-secondaire était élitaire et constituait donc un moyen de pression que le gouvernement pourrait utiliser à l'occasion du renouvellement prochain des accords fédéraux-provinciaux en matière de financement de programmes existants.

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer par répondre à la seconde partie de la question soulevée par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). Le député s'est livré à plusieurs reprises à des allégations à la Chambre concernant le soutien que le ministre accorde au régime d'assurance-maladie ainsi que concernant la réponse du gouvernement aux recommandations du rapport Hall. Je sais qu'à plusieurs occasions le ministre a signalé à la Chambre que le gouvernement consacre actuellement 7.1 milliards de dollars à l'assurance-maladie. Nous avons aussi signalé que la participation accrue du gouvernement fédéral au financement des programmes établis depuis 1977 a permis aux provinces d'employer ces fonds supplémentaires pour élargir les soins de santé. Grâce aux fonds fédéraux accrus, les provinces, à l'exception de l'Alberta et de l'Ontario, ont pu offrir un programme de soins dentaires pour les enfants et ouvrir des maisons de convalescence pour les personnes âgées. Ce sont les domaines où les soins de santé se sont développés.

Ce sont les politiques mises au point par le ministre et le gouvernement qui ont permis de mettre ces programmes en œuvre. Les discours que le député de Winnipeg-Birds Hill et d'autres députés d'en face ont tenus ont laissé au public l'impression que le gouvernement projetait de consacrer moins d'argent au développement social au Canada. A plusieurs reprises à la Chambre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) et le ministre des Finances (M. MacEachen) ont opposé un démenti à ces affirmations. La protection de ces groupes a toujours été l'une des priorités et des principaux objectifs du gouvernement. Je veux parler des personnes âgées, des malades, des opprimés et des défavorisés.

Je crois que l'état de nos dépenses dans ces secteurs prouvent que nous avons été fidèles à nos engagements et à nos principes. Depuis dix ans, les dépenses de l'enveloppe sociale ont augmenté de 300 p. 100. L'année prochaine, les sommes consacrées au développement social augmenteront encore au Canada. Le gouvernement demeure fidèle aux priorités essentielles qui sont la marque traditionnelle de sa philosophie politique, et nous n'avons nullement l'intention, comme l'insinue le député, d'adopter une formule globale de financement pour le développement social.

[Français]

M. l'Orateur adjoint: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 2 heures de l'après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)